

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) porte à la connaissance du public qu'il a visé en date du 11 septembre 2014 une note d'information simplifiée préliminaire relative à l'augmentation de capital d'AXA SA réservée aux salariés du groupe.

Au Maroc, cette opération concerne les salariés des entités suivantes : Axa Assurance Maroc, Axa Assistance Maroc, Axa Assistance Maroc Services, Axa Crédit, Acredassur, Institut de formation et de développement professionnel AXA, Société de Gestion et de Surveillance (SGS), 3A-phone, Axa Technologie Services, Axa France IARD, Axa France Vie et Avanssur.

L'augmentation de capital se fera par l'émission d'un maximum de 58.951.965 actions. La période de réservation au Maroc s'étalera du 12 au 16 septembre inclus. Le prix de souscription sera fixé le 24 octobre 2014.

La note d'information simplifiée préliminaire est complétée par :

- Le DICI FCPE « Shareplan AXA Direct Global » compartiment « AXA Plan 2014 Global » ;
- Le règlement du FCPE « Shareplan AXA Direct Global » ;
- Le document de référence déposé auprès de l'AMF le 21 mars 2014 sous le numéro D.14-0184 ;
- L'avenant au règlement du P.I.A.G des sociétés d'AXA hors France.

L'intégralité de la note d'information simplifiée préliminaire visée par le CDVM ainsi que les documents précités sont tenus à la disposition du public aux sièges sociaux de BMCI ainsi que des filiales et succursales marocaines précitées.

Par ailleurs, ils sont disponibles sur le site du CDVM: [www.cdvm.gov.ma](http://www.cdvm.gov.ma)

**CONTACT CDVM :**

Tél : 05 37 68 89 71

E-Mail : [operations\\_financieres@cdvm.gov.ma](mailto:operations_financieres@cdvm.gov.ma)

CP/EM/026/2014

*L'autorité qui veille sur votre épargne*

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières